

Grille de vérification pour la transformation d'un véhicule lourd en habitation motorisée

Équipement	Présent
Cuisine	
Réfrigérateur conçu pour être utilisé dans une habitation motorisée <i>Normes CSA 1.4/ANSI Z21.19 Réfrigérateur au propane</i>	
Cuisinière/Appareils de cuisson (2) conçus pour être utilisés dans une habitation motorisée <i>Normes CSA CAN1-1.1/CSA CAN1-1.16/ANSI Z21.57 Appareil de cuisson au propane</i>	
Comptoir de cuisine	
Évier raccordé à un système d'approvisionnement en eau potable et d'évacuation d'eaux usées	
Réservoir d'eau potable d'une capacité minimale de 20 litres par personne pouvant dormir dans l'habitation motorisée	
Les matériaux utilisés ne doivent pas contaminer l'eau potable lorsqu'ils sont en contact avec celle-ci.	
Un ou plusieurs réservoirs d'eaux usées ayant une capacité égale ou supérieure au réservoir d'eau potable	
Vannes d'évacuation pour les eaux usées	
Salle de bain	
Toilette conçue pour une installation permanente dans une habitation motorisée et reliée à un réservoir d'eaux usées sur le véhicule ou Toilette permanente à cassette certifiée Dans les deux cas, la toilette doit être fixée solidement pour ne pas bouger en service. <i>Normes CAN/CSA-B45 Appareils sanitaires (toilette, douche, baignoire, lavabo et réservoirs d'eau)</i>	
Si véhicule de plus de 7 m (23 pi) Salle de bain comprenant une douche avec rideau ou porte et fond retenant l'eau d'une profondeur minimale de 5 cm (2 po) Les parois doivent être constituées d'un matériau imperméable sur une hauteur d'au moins 15 cm (6 po) en dessous de la pomme de douche. <i>Norme ANSI Z97.1 (verre de sécurité avec marquage) Verre des cabines de douche et baignoire verre trempé</i>	
Si véhicule de plus de 7 m (23 pi) Chauffe-eau <i>Norme CSA 4.1/ANSI Z21.10 Chauffe-eau au propane</i>	

Équipement	Présent
Chambre	
Lit ou divan-lit	
Accès à 2 sorties de secours situées dans des directions opposées	
Général	
Système d'alimentation électrique pouvant fonctionner indépendamment du moteur du véhicule	
Circuit d'alimentation en gaz de pétrole liquéfié (propane) et/ou réseau de distribution électrique permanent (autonomie de 3 jours)*	
Nombre de sièges avec ceinture de sécurité supérieur ou égal au nombre de places pour dormir (maximum de 9)	
Système de chauffage indépendant du système du moteur du véhicule	
Détecteur de fumée	
Détecteur de monoxyde de carbone	
Extincteur de classe 5-B:C	
Minimum de 2 places assises avec ceinture de sécurité	
Loquets empêchant l'ouverture des armoires et des tiroirs lorsque le véhicule circule	
Sièges (S'ils ont été ajoutés, ils doivent respecter les consignes du tableau de la section « Sièges et banquettes pour les passagers ».)	
Certificat de pesée incluant le poids de chaque essieu (date-heure-NIV-valeur en kg)	

Notes générales

*Les appareils doivent être installés conformément aux instructions du fabricant.

*La présence de tous les éléments de cette liste ne garantit pas l'acceptation du dossier.